

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1958)

Rubrik: Relations avec les institutions de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA CROIX-ROUGE

Comme ce fut toujours le cas par le passé, le CICR, en 1958, a entretenu d'étroites relations avec les diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge (du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges), ainsi qu'avec leur fédération, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Outre les séances mensuelles conjointes que la direction du CICR et celle de la Ligue tiennent alternativement au siège de l'une et de l'autre institution pour traiter des sujets d'intérêt commun, diverses réunions ont eu lieu pour traiter de quelques cas spéciaux.

Reconnaissances officielles

En 1958, le CICR, que les statuts de la Croix-Rouge internationale chargent de reconnaître officiellement les nouvelles Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a procédé à deux de ces reconnaissances : le Croissant-Rouge marocain, le 7 août, et le Croissant-Rouge libyen, le 5 octobre. Les deux Sociétés ont ainsi été reçues au sein de la Croix-Rouge internationale.

Relations avec les Sociétés nationales

La Conférence de la Nouvelle-Delhi, en automne 1957, avait donné l'occasion aux membres du CICR et de ses Services de multiplier les contacts avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge (Croissant-Rouge, Lion et Soleil Rouges). A la suite de cette grande réunion internationale, plusieurs représentants du CICR firent encore des visites aux dirigeants de Sociétés nationales. Aussi, en 1958, les missions « de courtoisie » de délégués du CICR furent-elles plus rares. Néanmoins, parmi les Sociétés nationales visitées par des représentants du Comité international, on peut mentionner celles de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne, du Danemark, de Suède, de Pologne, de Roumanie et de Bulgarie.

En décembre, deux groupes de collaborateurs du CICR se sont rendus au siège central de la Croix-Rouge suisse, à Berne, pour une visite d'étude. D'intéressants exposés ont été faits aux visiteurs et ce fut l'occasion d'avoir d'utiles échanges de vues.

D'autre part, le CICR a reçu la visite de plusieurs dirigeants de Sociétés nationales. Citons notamment : M^{mes} Mesaros (Croix-Rouge roumaine) et Domanska (Croix-Rouge polonaise), MM. Asfahani (Croissant-Rouge égyptien), Gospodinov (Croix-Rouge bulgare) Tchikalenko (Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS), Vermersch (Croix-Rouge française), Zouiten (Croissant-Rouge tunisien), Mardam bey (Croissant-Rouge syrien), Robertson (Croix-Rouge sud-africaine), le Dr Ludwig (Croix-Rouge allemande dans la République démocratique d'Allemagne), et M. Poitevin (Croix-Rouge du Guatémala).

En septembre, le CICR a aussi reçu les participants à la session du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Il a, enfin, accueilli deux stagiaires, soit M^{lle} Viera Freitas, de la Croix-Rouge uruguayenne, et M. de Soto Oriol, de la Croix-Rouge espagnole ¹. Tous deux ont pu se familiariser pendant quelques semaines avec les diverses activités assumées par le CICR.

RELATIONS DU CICR AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Ses activités humanitaires multiples dans des régions si diverses du monde amènent le CICR à entretenir des relations fréquentes avec de nombreuses organisations internationales, ce qui donne souvent lieu à une utile coopération sur des questions d'intérêt commun.

Nations Unies

Avec l'Organisation des Nations Unies, dont l'Office européen est son voisin à Genève, le CICR a des rapports constants et cordiaux. Ainsi, le 27 février, son nouveau Directeur, M. Spinelli, a rendu visite au Président du CICR et s'est fait montrer le fichier de l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

¹ On signalera avec regret que M. de Soto Oriol est décédé peu après son retour en Espagne.